Cinquante troisième année. - N° 159 A Lundi 19 et mardi 20 août 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 210

21 – CÔTE-D'OR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Ventes et cessions

509 410 973 RCS Dijon.
BEMAFI.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 10000 EUR.
Adresse : route de Verdun, 21200 Beaune.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS DE TRAITE DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SCI DABELLA PAR LA SARL BEMAFI 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société DABELLA, SCI au capital de 65.130 euros, dont le siège social est situé Route de Verdun, 21200 Beaune, (immatriculée au RCS Dijon sous le N 352 855 688) (société absorbée), dont la transmission à la société BEMAFI, SARL au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé Route de Verdun, 21200 Beaune (immatriculée au RCS Dijon sous le N 509 410 973) (société absorbante) est prévue : Montant de l'actif : 153.997 euros Montant du passif : 53.687 euros 2. La SARL BEMAFI, société absorbante, détenant la totalité des parts sociales de la SCI DABELLA, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de parts sociales émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Dépôt du traité de fusion Le traité de fusion établi le 25 juin 2019 a été déposé le 13 août 2019, au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de DIJON..